



ARRÊTÉ N° 115/2023

Circulation Interdite sauf riverains Impasse Henri Guillaumet ZAC BEL AIR Du 19 juillet au 28 juillet 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des travaux de requalification de la ZAC ECOPARC de BEL AIR, la circulation sera interdite sauf riverains sur l' Impasse Henri Guillaumet ZAC BEL AIR 22100 QUEVERT du 19 juillet 2023 au 28 juillet 2023.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Une déviation sera mise en place par la ZAC de Bel Air.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA de PLOUFRAGAN, chargée des travaux.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EUROVIA.

Fait à QUÉVERT, le 17/01/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

